



CONCOURS PHOTO//

PONTS, PAYSAGES URBAINS ET

DÉTAILS D'ARCHITECTE//

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Organisateurs



## **Article 1. Objet**

Dans le cadre du bicentenaire de la première photographie, le Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises et le réseau des sites et musées culturels de Cap sur le Patrimoine ! organisent un concours photos. Plusieurs thèmes sont proposés. Les photos devront traduire le lien, la relation de l'Homme avec son environnement, son cadre de vie comme marqueur fort du quotidien.

### **- Le thème proposé en lien avec Cap sur le Patrimoine !**

Les clichés devront être pris dans les communes au sein desquelles se trouvent les sites et musées de Cap sur le Patrimoine ! <https://www.hautbearn.fr/decouvrir-sortir/culture/patrimoine/cap-sur-le-patrimoine>

- Arette
- Arudy
- Aydius
- Etsaut/ Urdos/ Borce
- Lourdios-Ichère
- Oloron Sainte-Marie
- Sarrance

Il s'agit de mettre en avant **les ponts** : le franchissement d'obstacles naturels (eau, ravins...) permettant le passage de l'homme, des véhicules, des animaux. Un passage rendu possible par ces ouvrages d'art témoins de l'Histoire mais aussi du génie civil s'inscrivant dans des paysages souvent grandioses.

### **- Les thèmes proposés au sein du Pays d'art et d'histoire des Pyrénées béarnaises**

Les clichés devront sublimer l'architecture et le patrimoine du quotidien à travers deux prismes :

- **Les paysages urbains** : il s'agit de représenter l'ensemble des éléments et structures visibles et identitaires présents dans les zones urbanisées, reflétant l'interaction entre l'homme et le cadre bâti : bâtiments, rues, places, parcs, monuments infrastructures urbaines ...
- **Les détails d'architecture** : maisons traditionnelles ou architectures plus récentes : moulures, menuiseries, objet en fer forgé, éléments de décor, matériaux, lignes graphiques révèlent une histoire, un savoir-faire mais aussi une identité propre à chacune d'entre elle.

## **Article 2 : Objectif et finalité du concours**

L'objectif et la finalité du concours consiste à créer une exposition physique itinérante et une exposition numérique.

Les photos retenues dans le cadre du concours feront l'objet d'une exposition itinérante qui sera accueillie dans les sites et musées de Cap sur le Patrimoine ! et des sites partenaires du Pays d'art et d'histoire Pyrénées béarnaises à partir de septembre 2026. Elles pourront également être diffusées sur les sites internet et les Réseaux Sociaux.

## **Article 3 : calendrier**

Le concours débutera le **30 avril 2026** et se terminera le **07 août 2026**

Le jury se réunira pour délibérer le **17 août 2026**

Les lauréats seront avertis de la délibération par mail à **partir du 18 août 2026**

La remise des récompenses se fera le **mercredi 09 septembre 2026**

#### **Article 4 : Conditions de participation**

-Concours **gratuit**

**-Le participant est l'auteur de la photographie**

- L'utilisation de l'intelligence artificielle sous quelle forme que ce soit est strictement interdite

- L'auteur s'engage à disposer des droits à l'image de toutes personnes identifiables sur le cliché

-Ouvert aux amateurs dans **deux catégories** :

\* juniors (de 12 à 18 ans), **autorisation parentale obligatoire**

\* 18 ans et +.

- Les **photos proposées devront être prises entre le 30 avril et le 07 août 2026.**

- Nombre de photos maximum par participant : **1 photo par thème** est possible

- Les organisateurs et membres du jury ne peuvent pas participer au concours

**- Toute participation induit l'acceptation sans réserve de ce règlement. Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute proposition qui ne respecterait pas le présent règlement**

#### **Article 5 : Modalités de participation**

Les photos seront transmises sous format numérique (.jpeg, .jpg ou .png) par un lien sur <https://www.grosfichiers.com/> avec un poids supérieur à **2 Mo** et une dimension supérieure à **3000 px** pour le **plus grand côté de l'image.**

- l'adresse mail de contact du concours est : [pah@hautbearn.fr](mailto:pah@hautbearn.fr)

#### **ATTENTION !**

- le mail de participation doit **OBLIGATOIREMENT** comporter les éléments suivants :

- Nom/ Prénom/ Date de naissance (autorisation parentale si mineur) / adresse mail/ téléphone
- Objet du mail : Concours photos **2026**
- Titre de la photo
- Descriptif de l'intention/ la démarche liée à la photo en quelques lignes, avec la date et le lieu de la prise de vue.

#### **Article 6 : droits des participants**

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement leur cliché pour les supports de communication dans le cadre de la promotion du présent concours.

#### **Article 7 : Palmarès, publications des résultats**

Les photos seront sélectionnées par un jury composé de

- un professionnel de la photographie
- élus et agents des collectivités locales concernées

Le jury a pour mission de sélectionner les photos des participants de façon anonyme. Aucun signe distinctif ne sera apposé sur les photos. Seules les personnes chargées de réceptionner les clichés pourront connaître les noms des auteurs des photos.

Quelques conseils pour les prises de vue:

- La lumière et l'exposition : la lumière permet de voir le sujet, l'atmosphère, de percevoir la profondeur et les dimensions ; l'exposition choisie permet de rendre lisibles et visibles la scène et le sujet.
- La maîtrise de la technique assure la qualité de la photo : netteté, tons naturels et agréables...
- Le choix du sujet principal doit être identifiable et évident au premier coup d'œil
- La composition, soit l'agencement des éléments dans le cadre doit captiver le regard. La règle de tiers est la plus connue pour aider le regard à se déplacer dans l'image
- La cohérence des couleurs et des tons chaud et froid a vocation à susciter l'émotion mais aussi à être en accord avec le thème
- La créativité est à la fois du ressort de l'imagination et de la technique pour créer un univers, une atmosphère

### **Articles 8 : Récompenses**

#### **18 ans et +**

- Prix Thème 1 : visite du fort du Portalet + repas pour deux personnes à l'hôtel des Voyageurs à Urdos
- Prix Thème 2 : 2 places adultes Petit train d'Artouste

#### **Juniors**

- Prix Thème 1 : Un baptême de parapente à Accous
- Prix Thème 2 : Pass famille La forêt suspendue, acrobranche aux eaux Bonnes  
Ou Espace Somport : Escape Game + repas pour 4 personnes sur place

**La remise des récompenses se fera lors du vernissage de l'exposition le :  
Mercredi 09 septembre  
A la Villa Bedat à Oloron Sainte-Marie**

### **Article 9 : Conditions particulières**

Conformité avec la loi Informatique et Liberté du 06 janvier 1978.

### **Article 10 - Validité**

Le règlement est entré en vigueur le **30 avril 2026**.